

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 20 JUIN 2016 A 18 HEURES 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Serge ANDREONI, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Serge ANDREONI (Maire) M. Mario MARTINET (Premier Adjoint au Maire) Mme Jacqueline THENOUX (Adjointe au Maire) M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire) Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire) Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire) M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire) Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire) M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire) Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal) M. Gérard AMPRIMO (Conseiller Municipal) Mme Marie-Andrée MENCARONI (Conseillère Municipale) Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale) M. Marc CAMPANA (Conseiller Municipal) Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale) M. Denis ARAKELIAN (Conseiller Municipal) Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale) M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal) Mme Carole CORREIA D'ALMEDA (Conseillère Municipale) M. Thierry DEGASPERI (Conseiller Municipal) Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale) M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal) M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal) Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. Gérard FRISONI (Adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire) Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline THENOUX (Adjointe au Maire) M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Serge ANDREONI (Maire) Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Premier Adjoint au Maire) Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire) M. Éric MAIRONE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire) M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité des 33 suffrages exprimés.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (30 élus) : POUR
Groupe d'Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Simone PORTOGHESE



Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter une question supplémentaire concernant les victimes du terrorisme.

AFFAIRES GENERALES

QUESTION SUPPLEMENTAIRE - Motion de soutien aux victimes du terrorisme

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Depuis 2015, le terrorisme a déclaré la guerre à la France.

Des actes ignobles ont frappé récemment notre pays : Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher, le Stade de France, le Bataclan et les terrasses de restaurants parisiens ont été ensanglantées par la barbarie.

Les terroristes veulent détruire notre jeunesse, nos libertés et notre avenir.

Ils visent également les Autorités qui ont pour mission de nous protéger comme lundi soir à Magnanville en assassinant un couple de policiers devant leur enfant.

Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing sont de nouvelles victimes innocentes du terrorisme, ciblés car policiers au service de leurs concitoyens.

En ces terribles circonstances, nous avons le devoir de demeurer unis et fraternels pour défendre notre art de vivre ensemble.

La ville de Berre l'Etang, devant ces agissements infâmes, tient à réaffirmer sans hésitation ses valeurs de solidarité, de justice et de progrès social si chères à ses habitants.

La communauté berroise rassemblée condamne avec la plus grande fermeté ces crimes odieux.

Elle présente ses plus sincères condoléances aux familles et aux collègues des disparus en ayant une pensée toute particulière pour les orphelins. Elle réaffirme clairement son soutien le plus total aux représentants de la loi et aux forces de l'ordre cruellement éprouvées au moment où ils effectuent au quotidien, dans des situations extrêmement difficiles, un travail remarquable.

Les Français leur doivent gratitude et reconnaissance. Dans cette guerre contre un ennemi sournois, lâche et ignoble, ils payent un prix terrible.

Grace à eux, n'en doutons pas, le terrorisme sera vaincu et la France que nous aimons perdurera dans ses valeurs et traditions humanistes.

QUESTION COMPLEMENTAIRE - Journées du Patrimoine - Cinéma municipal " Ciné 89 " - Tarifs

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

La gratuité étant de mise lors des journées du Patrimoine, il est proposé à titre exceptionnel le vendredi 16 septembre 2016, de prévoir la gratuité pour la séance du cinéma municipal organisée dans ce cadre.

1 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la de la Métropole.

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Par courrier en date du 9 mai 2016, Monsieur GAUDIN, Président de la Métropole indique que « la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est fondamentale pour accompagner le dispositif transitoire des transferts de compétences entre les communes et l'EPCI Métropole, visant à l'exercice de plein droit et sur l'intégralité de son périmètre, de l'ensemble des compétences des métropoles de droit commun visées à l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception des attributions d'autorité concessionnaires de l'Etat pour les plages.

Le conseil de métropole a délibéré lors de son assemblée plénière du 28 avril dernier, sur les modalités de création et de composition de la CLECT. Afin d'assurer une représentation équitable des 92 communes, la délibération HN008-28/04/16 CM prévoit ainsi la représentation de chaque commune par un représentant titulaire et un représentant suppléant ».

En parallèle à la constitution de la CLECT, un groupe de travail a été proposé aux maires pour les informer et échanger sur l'état d'avancement général des transferts. Le Maire de Berre a exprimé son souhait de participer aux travaux de ce groupe et de deux autres ; celui relatif à l'élaboration du schéma de mutualisation des moyens et celui sur les commerces et artisanat de proximité.

Il appartient au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la CLECT de la Métropole.

Conformément à l'article L2121-21 le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Sont désignés comme représentant titulaire à la Métropole : Mme Catherine BOUCARD et comme représentant suppléant : M. Mario MARTINET.

2 - Remboursement des frais médicaux engagés par la commune lors de ramassages d'animaux errants blessés trouvés sur la commune, dont le propriétaire est connu

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ville a passé un marché à procédure adaptée avec la Société S.P.C.A.L. pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et mors sur le territoire de la Comme de Berre l'Etang.

Considérant que depuis la mise en place de la fourrière, la Ville a pris en charge les frais induits par ce service,

Considérant qu'il est inéquitable de laisser supporter par le budget de la Collectivité, les frais médicaux engagés pour soigner un animal errant blessé, trouvé sur la voie publique, et dont le propriétaire est connu,

Monsieur le Maire propose donc que les frais médicaux engagés pour soigner ces animaux, soient remboursés à la Ville par le propriétaire de l'animal errant, et ce, par l'émission d'un titre de recettes dont le montant sera équivalent au montant supporté par la collectivité en exécution des dépenses engagées.

PERSONNEL

3 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Le décret du 20 mai 2014 instaure le principe de la généralisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) avant le 1^{er} janvier 2017, selon la parution des textes d'application. Ce Régime Indemnitaire se substitue aux différentes primes en place. Le RIFSEEP va permettre de rationaliser et simplifier les dispositifs pour les rapprocher de la Fonction Publique d'Etat.

Le nouveau régime indemnitaire incluant fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, comporte deux parties :

- **L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** valorise l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Elle repose sur une formalisation précise de critères professionnels et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise.
- **Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)** lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Ce complément facultatif n'est pas envisagé.

Le nouveau Régime Indemnitaire, selon la réglementation, accorde une place majeure à l'IFSE.

Il est proposé au Conseil Municipal la mise en place de ce régime indemnitaire pour les agents titulaires, stagiaires ou contractuels.

Un comité de pilotage est à l'œuvre depuis le 19 avril dernier et le Comité Technique a été informé ; il sera également associé à la démarche.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire se fera progressivement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux du comité de pilotage ;

Les groupes suivants ont ainsi été identifiés :

Pour la catégorie A :

Groupes	Niveaux de responsabilité, expertise ou sujétion
Groupe 1	Direction de la collectivité
Groupe 2	Direction adjointe, directeurs responsables de plusieurs services : fonction de coordination et de pilotage
Groupe 3	Responsables de services, encadrement de proximité
Groupe 4	Adjoint au responsable d'un service, expertise, chargé de mission

Pour la catégorie B :

Groupes	Niveaux de responsabilité, expertise ou sujétion
Groupe 1	Responsables de services
Groupe 2	Adjoints de responsables de services
Groupe 3	Techniciens, chargés de missions ou de projets

Pour la catégorie C

Groupes	Niveaux de responsabilité, expertise ou sujétion
Groupe 1	Postes qualifiés
Groupe 2	Postes peu qualifiés

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de mettre en place le RIFSEEP pour les agents titulaires stagiaires ou contractuels en substitution au régime indemnitaire antérieur concerné ;

2°) de créer quatre groupes conformément aux grilles de référence figurant ci-dessus pour les catégories A, trois groupes pour les catégories B et deux groupes pour les catégories C ;

3°) de donner délégation au Maire ou à l'Adjoint délégué aux ressources humaines, en concertation avec le Comité Technique et le Comité de Pilotage :

- pour établir les modalités de classement dans les groupes ;
- pour affiner les critères professionnels de répartition en tenant compte de l'expérience professionnelle et des missions confiées aux agents.

4°) de fixer ainsi les montants de l'indemnité du RIFSSEP, l'autorité territoriale étant chargée de l'individualisation :

- avec un minimum correspondant à ce que chaque agent perçoit aujourd'hui, au même niveau de responsabilité ;
- avec un maximum individuel correspondant au plafond légal fixé par arrêté ministériel pour chaque groupe déterminé ci-dessus.

L'ensemble de ces modalités ne pourra pas dépasser l'enveloppe globale votée au Budget Municipal.

5°) L'indemnité RIFSSEP sera :

- Versée mensuellement
- Proratisée en fonction du temps de travail et selon le sort du salaire en cas de maladie
- Ré examinée en cas de changement de fonctions ; au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions ; et au vu de l'expérience acquise par l'agent, en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

- en cas de congé de maladie (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée et grave maladie), de congé pour accident de service et de maladie professionnelle, l'IFSE suivra le sort du traitement.

URBANISME ET TECHNIQUE

4 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Aménagement des bibliothèques normatives

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang envisage d'acquérir, très prochainement, du mobilier destiné à améliorer l'aménagement de la médiathèque municipale.

Ces acquisitions inscrites au budget communal pour 2016 seront réalisées avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2016, le dispositif destiné à l'aménagement des bibliothèques normatives.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 50% du montant hors taxes des acquisitions de mobilier.

5 - Demande de subvention au titre des petits travaux de proximité 2016

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang envisage de réaliser très prochainement plusieurs aménagements destinés à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des Berrois.

Ces projets portant sur :

- ✓ Les travaux de peinture dans les écoles (maternelle et primaire Georges Dézarnaud – maternelle et primaire Paul Langevin – Primaire Emile Zola).
- ✓ La rénovation d'un bâtiment : siège des associations de chasse.
- ✓ L'aménagement d'un accès vers l'école Paul Vaillant Couturier et la salle polyvalente.
- ✓ La mise en conformité des abris bus et de la voirie pour les PMR.
- ✓ Le remplacement du réseau pluvial sur l'avenue de Sylvanès.
- ✓ L'aménagement d'espaces verts sur l'avenue de la Libération.
- ✓ L'aménagement des abords du marché forain.
- ✓ Le remplacement des fauteuils du ciné 89.

Ces travaux inscrits au budget communal pour 2016, seront réalisés avant le 31 décembre 2016.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2016, le dispositif destiné à favoriser la réalisation immédiate de petits travaux communaux de proximité d'un coût maximum de 85 000,00 euros H.T par projet.

Cette action s'inscrit dans la politique de soutien à l'emploi et d'appui au développement économique dans laquelle s'est engagée le Département.

Ces projets communaux sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 70 % du montant hors taxes des travaux, pour les projets éligibles inscrits au budget de la Commune pour 2016.

6 - Demande d'aide financière au titre du soutien à l'investissement public local - année 2016

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang a inscrit au Budget 2016 des travaux d'investissements destinés à améliorer le cadre de vie et la sécurité des Berrois et usagers de la ville.

Ces projets sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat, dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'un des champs d'intervention définis par l'article 159 de la loi de finances 2016, à savoir :

- la rénovation thermique,
- la transition énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, pour la réalisation de ces projets, l'aide financière de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local 2016 et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

7 - Contrat de Ville - Approbation de la programmation annuelle 2016 de la Politique de la Ville

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Le Contrat de Ville 2015-2020, élaboré par Agglopoles Provence, a été signé le 3 juillet 2015.

Pour l'année 2016, première année pleine de mise en œuvre de la réforme de la Politique de la Ville, un programme a été élaboré par le Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Berre-l'Etang.

Il comprend 59 actions cofinancées par l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville, pour un montant total de 2 123 173 €, dont :

- 13 concernent la Commune de Berre-l'Etang,
- 6 sont mutualisées et concernent Salon-de-Provence et Berre-l'Etang.

La Commune de Berre-l'Etang financera à hauteur de 45 000 € ces actions, conformément au Contrat de Ville signé.

Ce programme met fortement l'accent sur l'emploi, les valeurs de la République et la jeunesse.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le programme 2016, validé en Comité de Pilotage, doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal afin de le rendre exécutoire et permettre le financement des projets.

8 - Dénomination de la voie publique perpendiculaire à la RD 113 et se poursuivant sur la Commune de La Fare les Oliviers

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de La Fare les Oliviers a dénommé la voie perpendiculaire à la RD 113 et se poursuivant sur la Commune de La Fare les Oliviers « Chemin des Gibertes aux vignes de Rima ».

Cette voie se trouve sur le territoire de Berre l'Etang sur une longueur de 358 mètres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Chemin des Gibertes aux vignes de Rima », de la classer dans le domaine public communal et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

9 - Motion relative au déploiement des compteurs communicants linky par ENEDIS

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi au sujet des compteurs communicants « linky » qu'ERDF (devenu ENEDIS), installe progressivement sur le territoire français.

35 millions de compteurs communicants doivent être mis en service en lieu et place des compteurs traditionnels entre le quatrième trimestre 2015 et la fin de l'année 2021.

A l'examen des divers risques que présente ce déploiement, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion exprimant son positionnement défavorable au remplacement des compteurs électriques existants par les compteurs communicants « linky ».

10 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières - exercice 2015

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce document.

11 - Rapport sur le Développement Social Urbain - année 2015

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge

L'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire d'une Commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine, présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Ainsi la Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 208 470 € perçue par la ville de Berre l'Etang, au titre de l'exercice 2015 a contribué à financer, pour partie, les actions de développement social urbain suivantes regroupées en deux grands axes :

INTERVENIR SUR LA VILLE POUR COMBATTRE LE PROCESSUS D'EXCLUSION DANS L'ESPACE URBAIN

1. Le maintien du dispositif de conseil et d'aide à l'amélioration de l'habitat en particulier dans le centre ancien et les hameaux de Mauran et Saint Estève

L'équipe opérationnelle (PACT 13) chargée du suivi et de l'animation du dispositif a été maintenue à disposition du public pour l'étude des projets de réhabilitation et la mobilisation de financements pour un coût de 77 767 € en 2015.

Dans le cadre du subventionnement des travaux de réhabilitation des immeubles du centre ancien et dans les hameaux de Saint Estève et de Mauran, la Ville de Berre l'Étang a versé un montant d'aide de 71 317 € (réhabilitations, ravalements des façades...)

2. Requalification d'espaces dégradés et traitement d'espaces publics

Dans le cadre de la politique de requalification de la ville, la Commune poursuit l'opération de rénovation dans le centre ancien et dans les quartiers périphériques. Elle a réalisé en 2015 des travaux d'aménagement des espaces publics :

- Certaines voies communales ont été sécurisées et mises aux normes d'accessibilité pour un montant de 250 882 €.
- L'ancien site du collège Fernand Léger a été réaménagé pour accueillir l'ancien marché du boulevard Romain Roland pour un montant de travaux de 276 292 €.

Un diagnostic technique financier et social de la copropriété dégradée de la Mariélie a été réalisé pour un coût de 29 514 € pour la Commune. Cette étude a permis de définir un plan d'actions pour la requalification de l'ensemble immobilier.

AMELIORER LE CADRE DE VIE PAR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

1. Encourager le tissu associatif et réduire les inégalités

L'effort d'amélioration de la qualité des infrastructures pour les installations sportives et des locaux mis à disposition des associations a été poursuivi pour un montant de 442 696 €.

Il complète l'aide financière directement accordée aux associations sous forme de subventions, pour un montant de 5 099 176 € dont 28% concerne des associations aidant des publics en difficulté (resto du cœur, aide aux démarches administratives...).

Dans le cadre du contrat de ville intercommunal, la Ville a contribué à hauteur de 17 162 € à des actions tournées prioritairement vers les habitants des quartiers prioritaires de la Ville. Elle s'est aussi engagée auprès d'autres acteurs de droit commun pour un montant de 17 000 €.

Enfin, la Ville a consacré 130 501 € à la mission locale qui accompagne les jeunes dans leurs projets professionnels.

2. Moderniser les équipements sociaux et éducatifs

Les Centres de Loisirs sans Hébergement ont bénéficié de travaux de modernisation, pour une dépense de 22 694 €. Les foyers pour les anciens ont quant à eux bénéficié de 35 007 € de travaux.

Sur l'ensemble des infrastructures scolaires (maternelles et primaires), des travaux de réfection et des aménagements ont été réalisés, pour une dépense de 307 084 €. Les locaux de la crèche ont bénéficié de travaux à hauteur de 83 201 €.

3. Favoriser l'accès à la culture

En plus des subventions versées aux associations culturelles qui représentent 44% du total des subventions, la commune a réalisé divers travaux sur les bâtiments culturels pour un montant de 88 141 € (salle polyvalente, Forum des jeunes et de culture...).

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal prenne acte du rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de l'exercice 2015 et leurs conditions de financement.

12 - Nettoyage des voiries communales et espaces publics - Approbation du choix de l'entreprise

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché de nettoyage des voies publiques du centre ville et du parc urbain des bords de l'étang est actuellement en cours.

Il indique qu'afin d'assurer la salubrité et le nettoyage de l'ensemble des rues de la Commune, il est apparu nécessaire de faire appel à des prestataires spécialisés au moyen d'un marché à bons de commandes pour assurer ponctuellement des prestations complémentaires à celles du marché déjà existant et géographiquement.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré.

Le marché sera passé pour une période d'**UN (01) an** à compter de sa notification au titulaire.

Le marché pourra être renouvelé, par tacite reconduction, **TROIS (03) fois**, par période d'**UN (01) an**.

Le marché est lancé sous la forme d'un marché à bons de commandes, le montant des prestations étant susceptible de varier annuellement dans les limites suivantes :

* montant minimum : 100 000 € H.T.

* montant maximum : 1 200 000 € H.T.

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée en date du 09 février 2016.

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date des 14 avril et 24 mai 2016, a retenu l'offre de l'Entreprise HEXA NET.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'Entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

13 - Accord cadre mono attributaire pour des Prestations intellectuelles en matière de voirie et autres infrastructures - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'un diagnostic et de la création d'un schéma directeur pour l'entretien et la réfection des voiries de la Commune.

Il indique qu'afin d'assurer ce suivi la Commune doit faire appel à un prestataire spécialisé au moyen d'un accord cadre mono attributaire.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré.

L'accord cadre sera passé pour une période d'**UN (01) an** à compter de sa notification au titulaire.

Il pourra être renouvelé, par tacite reconduction, **TROIS (03) fois**, par période **d'UN (01) an**.

La consultation sera lancée sous la forme d'un accord cadre mono attributaire sans minimum et sans maximum.

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, retiendra un titulaire avec lequel sera passé l'accord cadre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

APPROUVER le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux Prestations Intellectuelles d'Ingénierie en matière de Voirie et Autres Infrastructures.

PRECISER que :

- La consultation est passée sous la forme d'un accord cadre mono attributaire sans minimum ni maximum,
- que l'accord cadre est passé pour une période d'**UN (01) an** à compter de sa notification au titulaire et pourra être renouvelé **TROIS(03) fois** par tacite reconduction.

L'AUTORISER à :

- lancer une consultation sur la base d'un Appel d'Offres Ouvert,
- signer les pièces nécessaires à la conclusion de l'accord cadre à intervenir avec l'(les) entreprise(s) qui sera (ont) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

AFFAIRES FINANCIERES

14 - Demande de subvention - Cinéma Municipal "Ciné 89"

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Depuis sa reprise en gestion directe le cinéma municipal « Ciné89 » poursuit ses activités. Il a intégré le service de la Culture et renforce un partenariat avec les services municipaux et tous les acteurs locaux de la culture. Le cinéma touche un public diversifié avec une augmentation progressive de la fréquentation qui encourage une équipe mobilisée sur de beaux projets.

Afin de permettre au cinéma de poursuivre cette évolution positive, la commune a lancé un marché pour l'installation de nouveaux fauteuils pour une somme de 60 000 € TTC prévue à cet effet dans le cadre du budget primitif.

Les actions actuelles dans un cadre « art et essai » permettent au cinéma de solliciter des subventions qui vont nourrir sa capacité à remplir pleinement sa mission de service public culturel.

Le Centre National du Cinéma gère notamment un fonds de soutien à la création et à la modernisation des salles de cinéma. Ce fonds est alimenté par la taxe sur le prix des entrées et génère un compte de soutien individualisé par cinéma.

Le remplacement des fauteuils entre dans le cadre des travaux bénéficiaires d'un « soutien automatique » qui peut s'élever à 90 % du montant hors taxe, payé pour les travaux du cinéma de Berre l'Etang.

Le Conseil Régional PACA, par délibération en date du 29 avril 2015 a mis en place un « soutien à l'investissement pour la création, l'équipement et la réhabilitation des salles de cinéma. L'aide ne peut dépasser 20 % de la dépense subventionnable.

Enfin le Conseil Départemental accorde chaque année une subvention forfaitaire de 4722 € à toutes les salles « art et essai » réalisant moins de 50 000 entrées par an. Le dispositif a été renouvelé en 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) De solliciter du C.N.C. la participation accordée automatiquement pour l'achat des fauteuils conformément au taux en vigueur dans le cadre de son fonds de soutien ;
- 2°) De solliciter du Conseil Régional une subvention au meilleur taux également dans le cadre de l'acquisition des fauteuils de cinéma ;
- 3°) De solliciter du Conseil Départemental la subvention de fonctionnement de 4722 € ;
- 4°) De solliciter les mêmes entités ou toute autre pour l'ensemble des autres aides susceptibles d'être accordées ;
- 5°) De confier à Monsieur le Maire ou à l'exploitant de « ciné89 » Monsieur Mario Martinet 1^{er} Adjoint au Maire, le soin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les démarches utiles à l'ensemble des procédures de subvention.

15 - Cinéma municipal "Ciné 89" - Régularisation des liens contractuels avec le Forum des Jeunes et de la Culture'

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Une convention de délégation de service public, votée à l'unanimité des présents, avait confié au Forum des Jeunes et de la Culture la gestion du cinéma du 5 janvier 2007 au 31 décembre 2014, contrat prolongé pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.

Afin d'organiser la transition pour une reprise en gestion directe du cinéma, une convention d'exploitation transitoire a été passée du 1^{er} au 31 janvier 2016.

Une première délibération n° 1231 du 28 avril 2016 relative aux contributions numériques a permis de régulariser les relations contractuelles entre la commune, le forum et le Centre National du Cinéma, dans le cadre de l'équipement numérique du Ciné 89.

La présente délibération a pour objet, en parfaite concertation avec le Forum, de parachever la régularisation des relations contractuelles, en ce qui concerne la prise en compte des charges et produits payés par le Forum ainsi que la reprise des actifs relatifs au cinéma.

En effet, après la fin de la D.S.P., le contrat avec le Forum a énuméré limitativement l'ensemble des charges qui continuaient à être impactées à l'association dans le cadre de l'exploitation du cinéma, l'ensemble des autres charges devant incomber à la collectivité. Dans la pratique, le transfert ne s'est pas toujours opéré à la date prévue, de même que pour certains produits résiduels encore encaissés par l'association mais devant revenir à la Commune. Dans ce contexte, il convient de procéder à la régularisation des charges et produits selon la liste figurant en annexe 1.

Par ailleurs, un inventaire contradictoire réalisé le 21 avril 2016 a permis de répertorier les actifs du cinéma nécessaires à l'exploitation de la structure en vue de leur transfert comptable à la commune.

Compte tenu de la dimension d'intérêt général des activités du cinéma caractérisée par des débats d'ordre culturel ouverts à tous, des plages horaires larges permettant à un public divers et varié d'assister aux séances, sa fonction unique sur la ville de diffusion de la culture et des derniers films sortis, une tarification adaptée à une large ouverture publique, ces actifs qui figurent en annexe 2, ne peuvent donner lieu à cession onéreuse.

Cette dévolution se justifie par ailleurs car :

- d'une part en matière de délégation de service public la durée d'amortissement des biens acquis doit être ramenée à la durée de la D.S.P.
- d'autre part des biens financés grâce à l'octroi de subventions publiques ne peuvent donner lieu à un rachat par la collectivité qui subventionne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de la régularisation des biens contractuels entre le Forum et la commune :

- 1°) de rembourser au Forum l'ensemble des charges imputées en dehors des biens contractuels tels que figurant dans la liste en annexe pour un montant global de 2 577,26 € TTC et d'encaisser une recette relative au distributeur de denrées alimentaires pour un montant de 149,20 €.
- 2°) d'accepter au bénéfice de la commune la cession gratuite de l'actif résultant de l'inventaire contradictoire figurant en annexe 2 et d'une décision du Conseil d'Administration du Forum ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute démarche et signer tout document relatif à ces questions.

16 - Vote du Budget supplémentaire 2016 du service du Port

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Budget supplémentaire 2016 du service du Port, appuyé de toutes ses annexes, et qui peut se présenter ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2 102,73 €
Solde 2015 reporté en fonctionnement	2 102,73 €
Recettes :	néant

INVESTISSEMENT

Dépenses hors reports :	207 111,68 €
Dépenses reportées :	néant
Recettes :	
Solde d'investissement 2015 :	251 161,68 €

Il est à noter que les Dépenses reportés ont été inscrites au Budget principal 2016 pour un montant de 44 050 €.

Dans ce contexte, l'équilibre budgétaire 2016 s'apprécie en considérant les montants du Budget principal et de son supplément.

17 - Adoption du Compte de Gestion 2015 du Budget Principal

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

18 - Adoption du Compte de Gestion 2015 du service du Port

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

19 - Désignation du Président de séance

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge – avis favorable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où les comptes administratifs sont votés.

Il demande donc au Conseil Municipal d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs de la Ville, du budget annexe du Port et propose Monsieur MARTINET Mario, Premier Adjoint au Maire.

20 - Vote du Compte Administratif 2015 - Ville

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – avis favorable

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2015 de la Commune, appuyé de toutes ses annexes, et dressé par son Maire en exercice Serge ANDREONI

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat affecté Résultats reportés		1 103 043,24		20 093 059,41
Opérations de l'exercice	5 910 671,94	10 828 613,85	45 357 802,94	48 154 364,35
TOTAUX :	5 910 671,94	11 931 657,09	45 357 802,94	68 247 423,76
RESULTAT DE CLOTURE 2015 :		6 020 985,15		22 889 620,82
Restes à réaliser	259,04		117 064,24	22 956,92
TOTAUX RAR :	259,04		94 107,32	
RESULTAT DEFINITIF (après RAR)		6 020 726,11		22 795 513,50

213 - Vote du Compte Administratif 2015 - Port

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – avis favorable

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2015 du budget annexe du Port, appuyé de toutes ses annexes, et dressé par son Maire en exercice Serge ANDREONI.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat affecté Résultats reportés		339 434,24	1 775,96	
Opérations de l'exercice	139 422,90	51 150,34	180 963,89	184 842,58
TOTAUX :	139 422,90	390 584,58	182 739,85	184 842,58
RESULTAT DE CLOTURE 2015 :		251 161,68		2 102,73
Restes à réaliser (H.T.)	44 050	-		
TOTAUX RAR :	44 050			
RESULTAT DEFINITIF : (après restes à réaliser)		207 111,68		2 102,73

Donné acte de Décisions Municipales

Rapporteur : Monsieur ANDREONI Serge

Monsieur le Maire donne acte à l'assemblée des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 000971 prise en séance du Conseil Municipal du 29 mars 2014 visée en Sous-Préfecture d'Istres le 1^{er} avril 2014.

- 2454 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SARL PAYSAGES INGENIERIE CONSEILS - Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Jardin Jeanne d'Arc.
- 2455 Contrat à passer avec la Société G.E.E.A - Concert du 17 juillet 2016 "Voices Les Jeunes Talents"
- 2456 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SAS Logitud - Modification de la Dm 2382/15
- 2457 Convention à passer avec l'Union Hellénique de Marseille et de la Région - Foire de Printemps 2016.
- 2458 Convention à passer avec l'Association TEMPO - Foire de Printemps 2016.
- 2459 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société CALVIN FRERES - Modification de la Dm 2443/16.
- 2460 Contrat à passer avec le Centre Phocéén du Spectacle Productions (CPS PROD) - Foire de Printemps 2016.
- 2461 Contrat de cession à passer avec l'Association 3A PARTNERSHIP - Foire de Printemps 2016
- 2462 Contrat de cession à passer avec l'Association AXES - Concert "SHOEPOLISHERS" pour la Fête de la Musique le 21 juin 2016
- 2463 Contrat de cession à passer avec l'Association ROCK N'ROLL ST CYRIEN - Spectacle "L'île aux mille couleurs" le mercredi 13 juillet 2016 pour la Retraite aux Flambeaux.
- 2464 Contrat de cession à passer avec l'Association LES AMAZONES sous le patronyme des MYSTER'S BLUES - Retraite aux Flambeaux du 13 juillet 2016
- 2465 Contrat de cession à passer avec la Société TECHNI-SCENE-CONCEPT-EUROPE - Animation par l'Orchestre Alméras Music Live du Bal du 14 juillet 2016.
- 2466 Contrat de cession à passer avec l'Association Les Amazones sous le patronyme des Myster's Blues - Défilé patriotique du 14 juillet 2016.
- 2467 Contrat de cession à passer avec la Société AIR SHOW PROD - Spectacle musical "King of pop - The Tribute" suivi d'une soirée Dj le 13 août 2016

- 2468 Contrat de cession à passer avec l'Association Lilou Prod - Spectacle-Revue "Les Années Stars" le 15 juillet 2016.
- 2469 Contrat de cession à passer avec l'Association EVOLUTION - Soirée dansante du 16 juillet 2016.
- 2470 Contrat de cession à passer avec la Société G-PROD - Spectacle "Vintage pop Orchestra" le 15 août 2016.
- 2471 Contrat de cession à passer avec la SAS FRANCE CABARET PRODUCTIONS - Animation par l'orchestre Éric ROY du Bal du 16 août 2016.
- 2472 Contrat de cession à passer avec l'Association Les Amazones sous le patronyme des MYSTER'S BLUES - Défilé patriotique du 20 août 2016.
- 2473 Contrat de cession à passer avec la SARL SAMUEL DUCROS PRODUCTION - Spectacle "Visa pour l'opérette" le 23 septembre 2016.
- 2474 Convention de prestation à passer avec le FORUM DES JEUNES ET DE LA CULTURE - Séance d'enregistrement dans le cadre des activités de la Médiathèque.
- 2475 Contrat de cession à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Animation par l'Orchestre Célia SERRA de l'après-midi dansante du 19 juin 2016.
- 2476 Contrat de cession à passer avec Monsieur Jean SICCARDI - Rencontre-lecture le samedi 30 avril 2016 à la Médiathèque Municipale.
- 2477 Contrat de cession à passer avec l'Association Chryseis - Comédie musicale par la Compagnie Equinoxe le 12 août 2016.
- 2478 Convention à passer avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisible de PACA (FREDON PACA) - Surveillance des palmiers de la Commune
- 2479 Convention d'Occupation Précaire - Commune de Berre l'Etang - Monsieur Olivier ROUSSEL
- 2480 Régie de recettes au Service Culturel - Gestion du Cinéma Municipal - Modification
- 2481 Régie d'avances au Service Culturel - Gestion du Cinéma Municipal - Modification
- 2482 Convention de formation professionnelle à passer avec l'Association Les Petits Débrouillards PACA - Formation à l'animation scientifique (périscolaire)
- 2483 Convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône - Organisation de l'examen professionnel avec épreuves d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe.

